

ERRATUM – 3 novembre 2025

ERREUR DANS LA PIECE N°3 – Cahier des OAP

Le cahier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comprend les orientations d'aménagement pour les secteurs de développement de la commune.

Certains de ces secteurs de développement sont déjà existants dans le PLU actuel et ont déjà fait l'objet d'études et de projets : il s'agit de l'OAP dite « Ouest » (zone 1AUa du PLU actuel) et de la zone UZ qui recouvre la ZAC des Verchères.

Pour ces secteurs, le principe retenu était de conserver les OAP actuelles du PLU qui ont servi de base à l'étude des projets en cours.

L'OAP actuelle de l'actuelle zone 1AUa a bien été intégrée au cahier des OAP du PLU sous le nom de OAP Ouest.

En revanche, l'OAP concernant la zone UZ (ZAC des verchères) a été oubliée.

Cette OAP qui se présente sous la forme suivante :



a donc vocation à être réintégrée sous la même forme dans le cahier des OAP du dossier de PLU actuellement à l'enquête publique, avant l'approbation du nouveau PLU.

Richard BENOIT - Urbaniste